



# Fiche d'information



**ASSOCIATION  
DES INFIRMIÈRES  
ET INFIRMIERS  
DU CANADA**

**CANADIAN  
NURSES  
ASSOCIATION**

## LE FINANCEMENT DES SERVICES DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES

Les infirmières praticiennes offrent un moyen viable d'améliorer l'accès aux soins de santé primaires. Le Canada n'a toutefois pas, pour le moment, de politiques publiques qui appuient une stratégie de financement des services d'infirmières praticiennes pour le long terme. Ces politiques devront tenir compte de la variété des responsabilités des infirmières praticiennes et de leur milieu de travail. Elles doivent aussi refléter les responsabilités de l'infirmière praticienne et ses responsabilités civiles devant la loi.

On propose quatre façons de financer les services d'infirmières praticiennes : financement fondé sur un budget ou des demandes; financement fondé sur l'utilisation; financement fondé sur la capitation ou la population et financement fondé sur les besoins. Même si nous le présentons ici, nous ne considérons pas le mode de rémunération à l'acte comme une solution. Le tableau qui suit présente les avantages et les inconvénients de chaque solution.

<b>MODE DE FINANCEMENT</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>AVANTAGES</b>	<b>INCONVÉNIENTS</b>
1. Fondé sur un budget ou une demande	Précise les coûts de prestation des services.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fondé sur des renseignements administratifs et historiques</li> <li>Regroupe les services pour mettre en évidence les rôles des infirmières praticiennes et des autres professionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N'est pas relié à l'état de santé de la population desservie.</li> <li>Ne saisit pas les résultats et ne les relie pas à une profession en particulier.</li> </ul>
2. Fondé sur l'utilisation	Affecte du financement en fonction de l'utilisation antérieure de services en particulier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données disponibles</li> <li>Comparabilité entre les régions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non relié à l'évaluation des besoins sanitaires</li> <li>Difficile d'offrir de nouveaux services</li> </ul>
3. Fondé sur la capitation ou la population	Affecte du financement aux services de santé en fonction des caractéristiques démographiques de la population.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Regroupe les services et les prestataires.</li> <li>Encourage l'utilisation appropriée des ressources humaines de la santé (RHS).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Complexe sur le plan administratif</li> </ul>
4. Fondé sur les besoins	Affecte du financement entre les organismes prestataires en fonction de l'évaluation de l'état de santé relatif et des résultats des populations desservies.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cibles des ressources et des services de façon à maximiser la santé de la population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de données</li> </ul>
5. Rémunération à l'acte	Facturation directe au régime d'assurance-maladie d'un client pour des services de santé assurés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favorise l'orientation vers le volume des interventions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détourne de l'orientation axée sur les soins intégrés.</li> </ul>

Mars 2002

FI-12

La permission de diffuser est accordée. Prière de mentionner l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Association des infirmières et infirmiers du Canada, 50, Driveway, Ottawa (Ontario) K2P 1E2

Tél. : (613) 237-2133 ou 1-800-361-8404 Téléc. : (613) 237-3520

Site web : [www.cna-nurses.ca](http://www.cna-nurses.ca) Courriel : [prr@cna-nurses.ca](mailto:prr@cna-nurses.ca)